
Fillon Xavier et Bichat Fillon Christelle

Lotissement les Ardans
01500 Douvres
(33) 06 17 41 49 68
xavierpub@orange.fr

Madame, le Commissaire Enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Douvres, nous souhaitons formuler plusieurs observations concernant l'OAP « Pré Nouveau ».

L'organisation actuelle des secteurs plus denses et moins denses dans l'OAP nous paraît perfectible. Nous souhaitons proposer que le secteur plus dense soit déplacé vers la zone prévue aujourd'hui comme moins dense, et inversement. Une telle modification permettrait selon nous d'assurer une meilleure cohérence d'ensemble du quartier. Elle offrirait également une continuité logique le long de l'emplacement réservé n° 2. Cette réorganisation favoriserait aussi une intégration plus harmonieuse avec les logements sociaux existants, en regroupant les formes urbaines les plus denses dans un même ensemble, déjà urbanisé. Par ailleurs, la partie moins dense serait plus appropriée en proximité directe avec les constructions individuelles déjà existantes.

Nous émettons des doutes quant à la construction de maisons sur des secteurs classés en zone bleue - crue torrentielle. Malgré les prescriptions ou recommandations, le risque 0 n'existe pas. Des inondations ont déjà eu lieu sur notre parcelle à proximité et la présence de mares sur les secteurs de l'OAP rend les nouvelles constructions encore plus propices à des inondations. De ce fait, est-il raisonnable de garder des zones inondables dans notre document communal ? L'intégration de cette zone rentre également en contradiction de l'orientation "Une démarche favorable à la préservation et à la restauration de la biodiversité, ainsi qu'à la pérennité des activités agricoles qui participent à la qualité des paysages".

En conséquence, nous demandons que la répartition des secteurs denses et moins denses dans l'OAP « Pré Nouveau » soit réexaminée afin de déplacer le secteur plus dense vers la zone moins dense, dans un souci de cohérence urbaine avec l'emplacement réservé n° 2, avec la rivière et avec les logements sociaux existants.

A titre personnel pour la famille FILLON, nous serions satisfaits si les éléments cités plus haut étaient pris en compte. Reprendre le zonage du PLU et de la zone 1AUe de 2009 serait un plus.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à ces observations et vous prions d'agréer,

Madame, le Commissaire enquêteur, l'expression de nos salutations distinguées.

Xavier, Christelle, Lucas FILLON.